



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRDA DE SILIANA ET LE CNEA

CONCERNANT

LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET « PROFITS »

Objet : Termes de référence de la mission de l'Expert en Gestion de Projet

Article I. CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION ET PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le Gouvernement tunisien et le FIDA ont signé un accord de financement en date du 26 janvier 2017 pour le financement du Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS). Le PROFITS est fondé sur une approche de développement de filières, en tant que levier pour le développement territorial durable, impliquant activement acteurs publics, socioprofessionnels et privés au niveau des différents maillons de ces filières, soit par le biais d'actions privées en matière de production, valorisation et commercialisation, soit en matière publique par la création d'infrastructures de base et de conditions institutionnelles et financières favorables à l'initiative privée.

Le Projet intervient dans 35 secteurs du sud de Gouvernorat de Siliana au bénéfice direct de 14.000 ménages (54.500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone), comprenant les ménages les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines ou 5 têtes de bovins lait, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, des jeunes, hommes et femmes, à la recherche d'emploi et d'opportunités économiques.

Le Projet vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et à la valorisation des filières à travers les objectifs spécifiques suivants :

- 1- Les petits producteurs organisés, les femmes et les jeunes bénéficient du développement durable des filières valorisant les terroirs de la région ;
- 2- Les petits producteurs organisés ont acquis les capacités pour une exploitation efficace et raisonnée des potentiels socio-économiques de leurs filières et terroirs.

Le projet intervient sur 9 filières considérées comme prépondérantes dans les secteurs d'intervention et parmi les groupes-cibles : pommes, cerises, figues, olives, ovins viande, bovins lait, et pour les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) romarin, miel et pignons de pin.

- i. Pour atteindre ses objectifs, le Projet prévoit la mise en œuvre des deux composantes suivantes :

Composante 1 : Un appui direct aux acteurs privés des filières centré sur la mise en œuvre de leurs Plans d'Affaires (PA), et sur leur professionnalisation par le renforcement de leurs capacités, et adossé à la constitution de Cadres Actions Filières (CAF). Cet appui pourra déboucher au fil du projet sur la mise en place de Plateformes filières locales (PFL), espaces interprofessionnels d'échanges et d'orientation. Cette composante comprend les trois sous composantes suivantes :

- **1-1 :** organisation des acteurs des filières dans les zones de production, avec la mise en place de Cadre d'Actions Filières (CAF) qui détermineront un agenda pour le développement de chaque filière, dans lequel viendront en particulier s'inscrire les initiatives des acteurs sollicitant l'appui du projet ;

- **1-2 :** développement des activités économiques entre les acteurs des filières et renforcement des capacités de valorisation des produits des filières, incluant notamment l'élaboration et l'accompagnement de Plans d'Affaires (PA) qui seront portés par les bénéficiaires et encadreront les interventions du projet ;

- **1-3 :** renforcement des capacités professionnelles des acteurs, incluant la mise en place d'un dispositif d'éducation nutritionnelle pour la diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles auprès des populations-cibles.

Composante 2 : Il s'agit ici d'appuyer l'amélioration de l'environnement dans lequel les filières peuvent se développer, tant au niveau de l'organisation des producteurs (GDA et SMSA) que des infrastructures nécessaires au développement des filières (réhabilitation de périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché des produits des filières, construction de lacs collinaires, remembrement rural). Cette composante aura aussi pour but, à travers un dialogue politique participatif engagé entre tous les acteurs des filières, d'aider à l'identification des contraintes au développement des filières et de proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour lever ces contraintes. Cette composante se décompose en trois sous-composantes :

- **2-1 :** mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique durable et de prestation de services ;

- **2-2 :** réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières ; et

- **2-3 :** dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.

Le coût total du PROFITS, d'une durée de six ans à partir de 2017, est estimé à 34,2 millions d'USD. Le FIDA contribue au financement du Projet avec un montant de 24,1 millions de dollars US, sous forme d'un prêt de 21,6 millions d'Euros et d'un don de 0,46 million d'Euros.

La gestion du Projet est assurée à trois niveaux. L'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui existe déjà au niveau de la direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels (DGFIOP) du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche assurera la coordination centrale du Projet.

Pour assurer une bonne coordination du projet aux différents niveaux de gestion, celui-ci s'est doté de 4 structures intervenant tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et locale: (i) 1 Comité National de Pilotage (CNP) ; (ii) 1 Comité régional de coordination et de pilotage (CRCP) ; (iii) 1 Comité Local de Coordination (CLC) institué au niveau de chaque délégation; et (iv) 1 Comité Technique Régional (CTR) réunissant les partenaires techniques pour coordonner les activités du dispositif d'appui conseil.

La mise en œuvre de la plupart des activités sera confiée à de nombreux partenaires (institutions publiques, semi-publiques et privées et institutions internationales qui opèrent dans le même domaine d'intervention du projet). Les principaux partenaires techniques sont : l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP), le Groupement Interprofessionnel de la Viande et du Lait (GIVLait), l'Office National de l'Huile (ONH), l'Institut de l'Olivier (IO), le Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIFruits) et l'Agence de Formation et de Vulgarisation Agricole (AVFA).

Article II. CADRE DE L'INTERVENTION DE L'AT GESTION

Il s'agira d'un(e) spécialiste en gestion des Projets, qui maîtrise les différentes étapes du cycle du projet et dispose d'une expérience professionnelle dans la gestion de projets similaires au PROFITS, et de préférence justifiant d'une expérience préalable dans un projet financé par un bailleur de fonds international (Banque Mondiale, FIDA, Banque Africaine de Développement, etc.). Il/Elle apportera un appui technique et méthodologique à l'équipe du Projet pour s'assurer de la bonne gestion des différentes composantes et activités, en particulier dans les domaines de la planification (efficacité et réalisme) et du suivi-évaluation.

Article III. MISSIONS DE L'AT GESTION

L'expert(e) en gestion de projets (AT Gestion) sera un(e) spécialiste en gestion de projets de développement. Il aura une très bonne connaissance des procédures de bailleurs internationaux et justifiera d'expériences significatives en tant que gestionnaire dans le contexte tunisien.

Il/Elle aura pour mission d'apporter les appuis méthodologiques en matière de gestion de projet à l'UGP et notamment de conduire les tâches suivantes :

a) Diagnostic de la situation actuelle :

- i. Réaliser un diagnostic sur le fonctionnement et la gestion de l'UGP sur la base d'entretiens avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet (DGFIOP, CRDA, coordonnateur et personnel de l'UGP, membres de l'équipe, partenaires institutionnels, producteurs et leurs organisations bénéficiaires du projet, FIDA). Le diagnostic présentera le contexte dans lequel évolue le projet, les contraintes qu'il rencontre mais aussi les opportunités qu'il peut saisir pour améliorer l'atteinte de ses résultats ;

- ii. Rédiger un rapport d'analyse de la situation actuelle, des dynamiques en cours, et formuler les recommandations permettant pour améliorer la situation de l'équipe, son fonctionnement et sa gestion ;
- iii. Organiser et animer un atelier de restitution du rapport de diagnostic auquel participeront le personnel de l'UGP et les services du CRDA. Le produit de l'atelier sera la formulation participative de recommandations d'ordre organisationnel et fonctionnel portant sur l'amélioration de la gestion du projet, qui seront présentées sous la forme d'un tableau de bord à réviser mensuellement avec l'ensemble de l'équipe. Le produit secondaire, mais tout aussi important, sera la construction d'un esprit d'équipe, avec des objectifs conjoints clarifiés et une répartition précise des rôles de chacun/e (en se référant aux TdR décrits dans le document du Projet et au manuel d'exécution du Projet).

b) Suivi de la mise en œuvre des recommandations et programmation des activités

- iv. Assister le coordonnateur pour l'établissement d'un programme opérationnel de mise en œuvre du projet décliné en programmes de travail annuels et mensuels, concertés et validés avec l'équipe de l'UGP ;
- v. Animer des séances de travail spécifiques avec les acteurs impliqués directement dans l'exécution des activités importantes et de portée stratégique du Projet ;
- vi. Animer des réunions périodiques internes au sein de l'UGP pour faire le point sur l'état d'avancement général du Projet et le suivi de la mise en œuvre des mesures /décisions prises ;
- vii. Faciliter la communication au sein de l'UGP mais aussi entre l'UGP, les services techniques du CRDA et les partenaires institutionnels ;
- viii. Fournir des appuis méthodologiques pour la préparation des rapports consolidés sur l'état d'avancement du Projet.

Article IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE REQUIRES

Qualifications et compétences minimales requises

- Diplôme supérieur dans le domaine de la formation, la gestion des ressources humaines, l'ingénierie sociale ou dans les domaines du développement agricole au sens large.
- Bonne connaissance de l'Administration tunisienne.

Expérience professionnelle générale minimum requise

- Expérience de 10 ans au moins dans la gestion et l'accompagnement de projet ;

Expérience professionnelle spécifique minimum requise

- Minimum cinq (5) ans d'expérience pratique dans le domaine de la gestion des Projets/programmes de développement rural à financement extérieur,
- Préparation d'au moins 5 dossiers d'appel d'offres et de termes de références pour des missions d'études et d'assistance.

Article V. DURÉE DE LA MISSION

La mission de l'AT Gestion est une mission séquentielle d'environ trois (03) homme/mois répartis sur 36 mois.

La mission de l'AT Gestion commencera à la date de signature du contrat et se terminera au plus tard à la date d'achèvement du projet PROFITS dont la date est fixée au 30 juin 2023. Toute modification de cette date pourra amener à une prolongation de la mission de l'AT gestion qui en sera dûment informé.

Article VI. ETABLISSEMENT DES RAPPORTS

En complément des différentes tâches à entreprendre (susmentionnées), l'AT Gestion sélectionné aura à produire les rapports suivants, ceci sur toute la durée de son contrat :

- Un rapport de mise à jour de la méthodologie d'intervention et de la planification des activités du premier trimestre ;
- Des notes d'avancement mensuelles n'excédant pas cinq (5) pages indiquant les principaux avancements, faits marquants, contraintes rencontrées et recommandations formulées pendant la période écoulée, tout en précisant les objectifs du mois suivant (ces notes d'avancement seront à produire dans la semaine suivant la fin de chaque mois);
- Des rapports d'activités trimestriels à préparer pendant la période de mise en œuvre du contrat de prestation d'assistance technique. Chaque rapport devra contenir une section narrative sur les avancées physiques (avec explication des éventuels écarts) et une section sur les avancées financières. La section narrative, brève et précise, détaillera les avancées et contraintes en fonction des objectifs et résultats attendus pour la période de rapportage, et indiquera les objectifs de la période suivante. La section financière doit contenir des données détaillées relatives au temps que les experts ont consacré au contrat, aux dépenses accessoires et à la provision pour vérification des dépenses. Ils doivent être accompagnés de la facture correspondante, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses (dans la semaine suivante de la fin du trimestre). Chaque rapport trimestriel devra comprendre la planification des activités du trimestre suivant ;
- Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté un mois au plus tard après l'achèvement du contrat.

Article VII. CONDITIONS DE TRAVAIL

- L'expert à recruter sera affecté au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour apporter un appui technique et méthodologique à l'équipe du Projet.
- Il travaillera en étroite collaboration avec les cadres de l'UGP et sous la supervision du coordinateur du projet.
- Il sera soumis au cadre organisationnel du projet et aux procédures administratives en vigueur.
- Il devra s'installer au siège du CRDA ou tout autre local convenu avec l'UGP PROFITS.
- Il doit être muni des outils de travail pour assurer la mission indiquée et des moyens logistiques appropriés.

Tunis le 24 Décembre 2019

Centre National d'Etudes Agricoles
Le Directeur Général
Jalel Ben Amor

